VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division C No 98 795.

Succession de Henry L. Nick

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le ... mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI 4 avril 1912 les propriétés foncières suivantes:

1. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans l'ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Victory actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par propriété appartenant autrefois à Jean G..., sur lequel côté il y a une profondeur de ... et dix-neuf pieds cinq pouces (1 9' 5"); sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à ... Grandière sur une profondeur de soixante pieds (60') ... avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces (60' 3") à la ligne de division ... propriété appartenant autrefois à Jean G... et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier. Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces [73' 3"] le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit ... établi par T... ..., voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136 borné par les rues Laurel, Annonciation [autrefois Jersey], Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110'] de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Treizième sur vingt pieds (20') de profondeur, et une largeur ou face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2, 3 et 4 dans l'ilet No 7, lequel est borné par les rues Treizième, Quatorzième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazin, Bordeaux, Constance et Lyons, formant le coin des rues Magazin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. ... voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred, ... de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure cinquante [50] pieds de face à la rue Magazin sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds [124] entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistent en un cottage simple confortable portant le numéro municipal 4802 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando," et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1912, ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente pardevant Louis R. Alba, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposer chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant porter intérêt et aussi sans pénalité.

Sur la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Alba, notaire et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité aucune.

J. L. Onorato, Encanteur, 910 rue Gravier.

Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826.

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 97,826, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr. ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Camp, Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2''') à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2''') à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10" 6''') de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié la plus près de la rue du Camp du lot originairement numéroté deux et douze de l'ilet vingt-neuf du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et ici annexé pour référence. Les améliorations consistent en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire. L'acquéreur aura à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne portera pas d'intérêt ni sujet à aucune pénalité, avec

J. L. Onorato, Encanteur, 910 rue Gravier.

L. F. Hoover, avocat pour l'administration.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire du Receveur de la Love and Charity Benevolent Society No 1, of Carrollton, 7th District of N. O.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 98,562—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel J. Devlin, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

29 mars—29—av 2 7

VENTE A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95 865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

... VERTO, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95 865 dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi la propriété décrite comme suit:

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 96, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Verto et Force mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication, ne portant ni intérêt ni pénalité, avec

J. L. Onorato, Encanteur 910 rue Gravier

W. Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division B—No 99 640. Succession de Mme CAROLINE SALAZ, épouse de Stephen Maloché.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 99,640, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Caroline Salas, épouse de Stephen Maloché, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 18 avril 1912 la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 606, borné par l'avenue Cleveland, les rues White, Broad et Palmyre, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 19 janvier 1904 et ci-annexé, laquelle dite portion de terre commençant à une distance de quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurant trente huit pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue White sur une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du lot original No 17 et un pied au fond du lot original No 16, pris du côté du dit lot le plus près de la rue White.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912, et les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent, sans intérêt ou de pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication.

J. L. Onorato, Encanteur, 910 rue Gravier.

W. W. Young, avocat pour l'administrateur

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Lucratifs de Choix.

Résidence de Valeur en Bois à Deux Etages

463 rue Ste-Marie, près Rousseau.

Deux Cottages Simples.

2618-20 rue Quatrième, près Magnolia.

Succession de James Donnelly.

No 99,639—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—Le JEUDI, 11 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 5 mars 1912, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 38, borné par les rues St Mary, Religious, Rousseau et Felicity, désigné par le No 4, sur un plan de Hugh Grant, voyer, daté du 31 mars 1874, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine)

Les améliorations désignées par le numéro municipal 463 rue St Mary, comprenant la résidence confortablement distribuée, à deux étages en bois contenant 10 chambres, hall, galeries sur la façade et le côté, hangar dans le fond, citerne, etc., toujours louée à de bons locataires.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 365, borné par les rues Quatrième, Locust, Washington et Magnolia, suivant plan par S. Reizenstein, voyer, daté du 10 août 1868, annexé à l'acte de vente pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, le 15 août 1868, mesurant 27 pieds de face à la rue Quatrième sur 136 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant deux cottages simple connus comme les Nos 2618-20 rue Quatrième. Ces cottages ne sont jamais vacants donnant un revenu assuré, près des écoles, lignes de chars, etc.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

L'acquéreur devant payer les taxes de 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John L. Fetin, avocat pour le demandeur.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles B. Nuber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 99,249 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry C. Schaumberg, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — Zengel, Thomas, Sutton & Loomis avocats.

23 mars—23 28—avril 2

Succession de Mme Elizabeth Robbins, veuve par 1er mariage de R. Ranger et par 2nd mariage de Morrison Robbins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,631 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par la Commercial Germania Trust and Savings Bank, l'exécutrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lewis R. Graham, avocat de l'exécutrice.

27 mars—27 31—av 5

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

Ramsey & Danziger

— O —

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Splendide Donnant un Revenu. 1207.09 rue Frère. Grand Cottage Double sur deux côtés de terrain.

1519-21 rue Freret, cottage Double, trois chambres de chaque côté

Succession Samuel M. Edinburgh.

No 99,736 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "A."

PAR RAMSEY & DANZIGER C. A. Ramsey Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet JEUDI le 25 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 22 mars 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée la propriété suivante décrite, à savoir:

No 1. Une certaine parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 282, borné par les rues Freret, Clio, ... et Locust. Ladite parcelle de terrain est composée de tout le lot No 1 et d'une partie du lot No 2 adjoignant le lot No 1 et mesurant comme suit: le lot No 1 a quarante-deux pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Freret sur cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2, cent vingt huit pieds huit pouces et deux lignes et demi de profondeur sur l'autre ligne de côté et dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur à l'arrière. Ladite partie du lot No 2 mesure vingt six pieds de face à la rue Freret sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes en profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de soixante trois pieds, d'où s'élargissant en angle droit, trois pieds d'où encore une seconde profondeur de soixante trois pieds sept pouces et deux lignes et vingt neuf pieds en largeur en arrière. Les dits lots Nos 1, 2 étant numérotés comme tels sur un plan de A. G. Blanchard, voyer, daté du 17 janvier 1882.

No 2. Un certain lot de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Melpomène et Terpsichore, lequel dit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan établi par C. F. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Mazareau, ancien notaire et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La partie de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets à ordre de l'acheteur tirés à son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et devra contenir la clause de pacte de non alienando et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acheteur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1912, et les loyers et revenus de la propriété à appartenir à l'acquéreur, seulement depuis la date de l'acte de vente devant être passé devant Mark H. Boatner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

Charles Roth.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MARY DAHMEN.

Cottage simple de valeur du Troisième District.

No 2421 rue D'Abadie.

No 99,821—Cour Civile de District Division E.

EN vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire sus intitulée, daté du 21 mars 1912 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Division E, de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique le JEUDI 25 avril 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Trois certains lots de terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième District, dans le carré borné par les rues Rocheblave, Abadie, Dorgenois et Aubry, désignés comme lots Nos 7, 8 et 9 du carré No 36 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Abadie sur les profondeurs suivantes: Les Nos 7 et 8 cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et le lot No 9 cent vingt deux pieds sur le côté du lot No 8 et cent seize pieds de l'autre côté adjoignant le lot No 10.

Etant la même propriété acquise par Mlle Mary Regina Dahmen de Regina Bentz, veuve de John Dahmen, par acte de vente devant Fred. Zengel, le 28 octobre 1903, et enregistré dans C. O. B. 190, folio 785, et dans M. O. B. 779, folio 143.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billet à ordre de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, créant une hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1912 et acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CHARLES ROTH, Encanteur.

National Realty Co. Ltd.

C. C. Frederichs, avocat.

24 mars—24 31—av 7 14 21 25

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange, B. P. Boîte 112. Nouvelle Orléans Lne.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

Un Mulet, deux Chariots, Charrette, Ameublement de Bureau

Lot d'Articles Divers.

In Re Reusch Contracting Company.

No 99 296—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI LE 11 AVRIL 1912, à 10:30 heures a. m., sur les lieux coin des rues Claiborne et Melpomène, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour ci de ... Division D, daté du 19 mars 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un Mulet, Chariots, Charrette, Pavés, Brouette et quantité d'articles divers. Ensemble l'ameublement de la dite Société, chambre 1006, Hennen Building.

Un lot d'Ameublement de Bureau, Coffre-Fort en Fer, etc.

Conditions—Comptant.

31 mars—31—avril 7 10 11

VENTE DE RECEVEUR.

In Re Reusch Contracting Company.

No 99 296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur, Bureau No 134 rue Carondelet. MARDI le 3 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 31 Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker juge de la dite Cour Division D, daté du 19 mars 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

1. Un certain morceau ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 293 borné par les rues St Andrew, Saratoga, Joséphine et Rampart, désigné par la lettre C, sur un croquis d'arpentage établi par ... Dancy et ... ingénieurs civils daté du 19 septembre 1905 annexé à un acte passé devant J. M. Q..., notaire le 1 juillet 1905, ledit terrain mesurant 39 pieds, 3 pouces et 1 ligne de face à la rue St Andrew sur 39 pieds 3 pouces et 5 lignes en largeur à l'arrière et une profondeur de 121 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot B vers la rue Sud Rampart et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot D, vers la rue Saratoga. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence double à deux étages, contenant de chaque côté: 8 chambres, bains, etc., avec connexion d'eau et d'égouts portant les numéros 2016 2018 de la rue St Andrew.

2. Un certain morceau ou parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 297, borné par les rues Dryades, Septième Baronne et Sixième, désigné par la lettre M sur un croquis d'arpentage établi par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 juin 1907, annexé à un acte passé devant J. M. Quintero, notaire, le 6 juillet 1907. Ladite portion de terrain commence à une distance de 80 pieds 2 pouces mesurée sur la rue Dryades à partir du coin des rues Dryades et Septième et mesure 29 pieds de 8 pouces de face à la rue Dryades, à la même largeur en arrière sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, etc., et désigné par les Nos 2918-2920 de la rue Dryades.

3. Un certain morceau ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Joséphine, Dryades et l'avenue Jackson, ilet No 269, désigné par la lettre C, laquelle dite parcelle de terrain commence à une distance sur la rue Baronne de 131 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesurant 64 pieds 3 pouces de face à la rue Baronne sur une largeur arrière de 63 pieds 8 pouces sur une profondeur de 139 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du lot B vers l'avenue Jackson et une profondeur de 142 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Joséphine. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence moderne en bois, à deux étages, avec une écurie à deux étages à l'arrière du terrain. La maison contient hall, salons, salle à manger, chambre à déjeuner, office, chambre de décharge, cuisine, buanderie, 6 chambres à coucher, chambre à bain. L'écurie contient remise à voitures, 2 stalles et deux appartements. La maison a une connexion d'eau et d'égouts, et désigné par le numéro 2121 rue Baronne. Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux locations et aux baux s'il y en existe.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La partie de crédit devra être attestée par des billets à ordre de l'acheteur, à son propre ordre, et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt annuel depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, avec privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec pacte de non-alienando et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des notes. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1912 et faire un dépôt de 10 pour cent de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente devant James Simeon, notaire, aux frais des acheteurs.

R. W. Robinson et H. M. Ansley, avocats pour le receveur.

23 mars—23 31—avril 7 14 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Les Cottages Doubles et Simples, 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, ilet ave Jackson et rue Magazine.

Mme Vve William Wiesh et als vs John Coyle et al.

No 99,704—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 2 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 février 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Magazine, désigné par le No 13 formant le coin des rues Joséphine et Constance et mesurant 31 pieds 7 pouces, 6 7/10 lignes de face à la rue Joséphine par 127 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade rue Constance. Mesure anglaise.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant; la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 0/0 d'intérêt par an depuis la date de la vente, les intérêts devant être payés annuellement. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra payer 10 0/0 d'honoraires d'avocat sur la portion de crédit dans le cas où ladite portion serait placée pour collection entre les mains d'un avocat. L'acquéreur devra en plus payer le coût de tous certificats nécessaires pour l'acte de vente. 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Arthur Landry, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mars—2 3 10 17 24 31—avril 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Simple, 816 avenue Washington, entre les rues Laurel et Annonciation.

William L. McDuff versus Mlle Emma L. McDuff.

No 2,173—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 4 AVRIL 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 1er mars 1912, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 816, avenue Washington, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Laurel, Annonciation et Sixième, désigné comme lot 4 sur un plan par E. Pilié, voyer, daté du 9 janvier 1911, ledit lot mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Washington sur 130 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour les années 1911 et 1912; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. J. B. Rosser, notaire aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Antoinette Tranchina

No 99,302—Cour Civile de District Division E.

MAGASIN ET RESIDENCE DE VALEUR,

PRES DU MARCHE CARROLLTON,

210 Avenue Nord Carrollton, entre Iberville et Bienville.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, encanteur — MARDI le 16 avril 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 11 mars 1912 par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le lot Trois dans l'ilet borné par les avenues Carrollton et Pierce et par les rues Bienville et Iberville sur un croquis par Geo. H. Grandjean, député voyer de ville daté du 2 juin 1897, lequel dit lot mesure 30 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Carrollton, 30 pieds en largeur à l'arrière sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et une ligne sur la ligne latérale du lot No 4 et 117 pieds 7 pouces en profondeur sur la ligne latérale du lot No 4. Les améliorations sont connues par le No municipal 210 avenue Nord Carrollton, et consistent en magasin et maison à deux étages, avec des appartements d'habitation contenant 5 chambres, bain, eau chaude et froide, gaz, électricité, connexions d'eau et d'égouts.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs

16 mars—16 17 24 31—avril 7 14 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Receveur de la Southern Co-Operative Fish and Oyster Co.

No 99,796—Cour Civile de District, Division "A"

Au Plus Haut Enchérisseur

Tous les effets de la Soutern Co-Operative Fish and Oyster Co, consistant en bancs d'huîtres donnés à bail par le Conseil des Commissaires, ameublement de bureaux et installations, sacs, 1 lot de porteurs d'huîtres, 1 lot de couteaux à huîtres, 1 lot de marteaux à huîtres, 1 lot de bidons, 1 lot de comptes ouverts, deux équipements de camp pour ouvrir les huîtres, à St-Bernard, etc., etc., aussi la goëlette "SEA BIRD", dans le Vieux Bassin, pied de la rue Nord Liberté, le tout suivant inventaire enregistré.

A l'encan, LUNDI, le 8 Avril 1912, à 11 heures A. M., sur les lieux, coin des rues St-Pierre et Nord Liberté.

PAR STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd., Léonard L. Stern, Encanteur—vendra à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, aux dates et lieux susdits, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les effets mobiliers suivants décrits, à savoir:

Tous les effets mobiliers de la sus-nommée affaire suivant inventaire enregistré au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant. Tout acte nécessaire devant être passé pardevant Peter Stiff, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd. Encanteurs.

Arthur B. Leopold, avocat.

28 mars—28 31—av 7 8

I. B. Rennyson.

Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve.

Succession de Celina et Florestine Beggio. Cour Civile de District, — Division B. No 99,857.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable Fred D. King, juge de Division B. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement daté et signé du 19 mars 1912, je vendrai la propriété ci-après décrite, et un lot de meubles, à l'encan, JEUDI le 25 avril 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi,

Un magnifique cottage simple No 1234 rue Kerlerec, entre les rues St Claude et Marais, l'ilet de l'avenue Esplanade, comprenant 9 grandes chambres, vestibule dans le centre, office, chambre à bain, galerie sur le devant et dans le fond, gaz, eau de ville, passage pour voiture des deux côtés, étant sur deux certains lots ou portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, maintenant portant le numéro municipal 1234 rue Kerlerec, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (autrefois History), St Claude (autrefois Bons Enfants), Marais (autrefois Plauché), et l'avenue Esplanade, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: Un des lots mesurant trente pieds, trois lignes [30' 3'''] de face à la rue Kerlerec et l'autre lot mesurant trente pieds et trois pouces (30' 3") de face à la rue Kerlerec, les deux lots sur une profondeur de cent vingt pieds; lesquels dits lots ou portion de terre sont composés de la portion du devant de deux certains lots de terre, désignés par les Nos dix neuf et vingt de l'ilet No six sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 18 décembre 1847.

Un cottage double 1810-12 rue Hôpital, entre les rues Derbigny et Roman, l'ilet avenue Ursulines, comprenant 4 chambres de chaque côté, sur un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans (faubourg Tremé), dans l'ilet No 228, borné par les rues Hôpital, Ursulines, Derbigny et Roman, le dit lot mesurant, en mesure américaine, trente six pieds de face à ladite rue Hôpital sur cent cinquante pieds, six pouces en profondeur entre lignes parallèles et est formé des parties de deux lots de terre désignés par les Nos 10 et 11, comme il est démontré sur un devis annexé à un acte passé pardevant Theodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 31 août 1859; ladite propriété était connue par les vieux numéros municipaux 294 et 296 rue Hôpital, nouveaux numéros municipaux 1810 et 1812 rue Hôpital.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant: pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant honoraire d'avocat, en cas que les billets ne soient pas payés, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1912 au-dessus et en plus du prix d'achat. L'acte de vente pardevant Bussière Rouen notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE D'UN

Joli Cottage Simple.

No 533 Rue Troisième.

Mme E. B. Savage vs Hugh Byrne et Als.

No 98,566—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 2 mai 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 mars 1912, et signé le 28 mars 1912 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la dite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois No 533 rue Troisième, retiré du trottoir, contenant galeries et 6 chambres. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Rousseau, Fulton, Deuxième et Troisième, mesurant vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Troisième, à même largeur en arrière, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds sept pouces trois lignes sur la ligne de côté vers la rue Fulton et cent vingt-cinq pieds sept pouces deux lignes sur la ligne de côté du lot No onze.

Etant la même propriété acquise par Patrick Byrne le 14 avril 1889, par acte de Mme Ellen Shipper et als connue comme il appert d'après un acte passé pardevant J. Bendernagle, notaire enregistré dans C. O. B. 128, page 764.

Le loyer est estimé à $168 par an, un voisinage tranquille, près des lignes de cars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, billets à ordre lien du vendeur et les clauses de sécurité usuelles avec huit pour cent d'intérêt depuis la date d'adjudication, jusqu'au paiement. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1912 tous les coûts de certificats et acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Pierre D. Olivier, notaire. Dix pour cent comptant au moment de la vente.

W. H. Byrnes, F. B. Davenport, Geo. Montgomery, avocats.

31 mars—31 avril 7 14 21 25—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 9 mars 1912 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Veuve Patrick Tobin, No 89,875, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Johnson et Perdido, désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, le 5 mars 1867, déposé pour référence dans l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure d'après ledit plan trente pieds (30') de face à la rue Galvez sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, les portions de crédit, s'il y en a, devant être représentées par des billets à ordre de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final avec toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS

No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay.

No 99,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 26 février 1912 rendu par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant galerie et trois chambres sur un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 915, borné par les rues Mandeville, Célestine, actuellement Johnson, Marigny et Joséphine, actuellement Prieur, mesurant trente pieds de face sur la rue Célestine, actuellement Johnson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles et formant le coin de la rue Célestine, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'améliore près des lignes de chars.

Conditions, Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acheteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cunéo, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.

3 mars—3 10 17 24 31—av 4

I. B. Rennyson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Audubon Park.

Au Plus Haut Enchérisseur, Sans Limite Ou Réserve.

Dans l'affaire de John Hayes et al. vs T. M. Cayahan et als.

Cour Civile de District, Division C—No 99,817.

A l'encan, JEUDI, 25 avril 1912, A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Un grand cottage simple, 6331 rue Patton encoignure Audubon Park, carré Constance et Calhoun, comprenant hall, trois chambres à coucher, salon, salle à manger, bain, office, gaz, portiques avant et arrière, sur un grand lot de 112 pieds de face à la rue Patton sur 144 pieds 7 pouces 3 lignes sur Audubon Park.

Un double cottage 6323 25 rue Patton. Entre la rue Calhoun et Audubon Park, Carré rue Constance.

Comprenant 4 chambres, gaz, portique avant de chaque côté, sur un grand lot, 38 pieds de face sur 144 pieds 7" 4 lignes en profondeur.

Conformément un ordre qui m'a été adressé par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Division C de la Cour Civile de District, jugement daté et signé le 20 mars 1912, je vendrai les propriétés décrites ci-dessus aux conditions d'un tiers ou plus comptant, le solde en un et deux ans, la partie de crédit devant être représentée par des billets à ordre garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement; l'hypothèque devant contenir la clause de non alienando; l'obligation de témoignage de jugement et toutes les autres clauses de sécurités usuelles. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 en plus et au sus du prix de l'adjudication et pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,204 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte mensuel présenté par Geo. W. Boutcher, Samuel Snodgrass et Geo. O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—John Dymond, Jr. avocat.

20 mars—20 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Emmanuel Jung vs Julius Schuster.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 50,738 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, 727 à 731 rue St-Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 1er avril 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Cash Register, un "Pool Table", Licences d'Etat et de Ville de Buvette un lot de Tables, un lot de Chaises, un lot de Liqueurs, un lot de Verres, etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Gus A. Llambias, avocat pour le demandeur.

21 mars—21 27—avril 1

H. B. Humphrey vs Charles Holmes.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS — No 3514.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Thomas F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Maison de Cour d'Alger No 225 rue Morgan, SAMEDI, 27me jour d'avril 1912, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 135, borné par les rues Vallette, Verret, les avenues Slidell et ..., désigné comme lot No 6 du dit ilet et mesurant vingt neuf pieds huit pouces, plus ou moins, de face à l'avenue Slidell, trente huit pieds, cinq pouces et sept lignes de façade dans le fond sur une profondeur de cent deux pieds, un pouce et une ligne, plus ou moins, sur la ligne le divisant du lot No 17, et cent deux pieds, huit pouces et deux lignes à la rue Vallette et formant le coin de l'avenue Slidell et la rue Vallette.—GEORGE W. KOBOLT, Constable.

27 mars—27 31—avril 19 20 21 22 23 24 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE

St. Claude Realty Co. vs Supreme Council Free and Accepted Masons.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 51,556 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux rues St-Pierre et St-Claude, 2ème étage, connu comme "Hobe Hall", dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 8 avril 1912 à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de gardes-robes, un lot de chaises, pupitres et autres paraphernaux servis par edit "Supreme Council of Free and Accepted Masons". Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour. — Lawrence M. Janin, avocat pour la demanderesse.

27 mars—27—av 2 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John W. F. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,037—Division A — Attendu que Thomas Wilson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John W. F. Meyer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées conformément à la loi. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Martin H. Manion, avocat.

27 mars—27 31—av 5

Succession de John Balovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 91 102 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Kate O'Grady, veuve de John Balovich, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. — W. A. Bahns avocat.

22 mars—22 26 31

Succession de Ulysse George et de Manon George, son épouse, et Mary George.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100 045 — Division B—Attendu que Eugène Willis George, mieux connu comme Eugène Willis, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ulysse George et Manon George, son épouse, et Mary George, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — John F. Tobin, R. B. Logan, avocats.

27 mars—27 31—av 5

Succession de Harriet Fagan veuve de Richard Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 100 068 — Division D—Attendu que James P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Harriet Fagan, veuve de Richard Anderson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

28 mars—28—av 2 7

Succession de August Collom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,267—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

28 mars—28—av 2 7

Succession de Daniel Marten.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,802—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par J P. Cordill, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — C. C. Friedrichs, avocat.

24 mars—24 28—av 2

Succession de Catherine Heckler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,012—Division C—Attendu que John Heckler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Heckler, veuve de Frederick Heckler décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—James Wilkinson, A. J. Peters, avocats.

24 mars—24 28—avril 2